

*M. Winch:*

D. Il y a une question qui m'est venue à l'esprit après avoir écouté les explications générales de M. Sellar et après avoir fait certaines lectures en fin de semaine.

Une de vos principales responsabilités consiste à voir à ce que tout montant d'argent dépensé le soit de la façon qui a été autorisée et non pas à vous occuper de cas comme celui-ci où l'argent destiné à certaines fins ne peut pas être dépensé pour d'autres fins.

Est-ce là le point sur lequel vous attirez l'attention du Comité?—R. Dans le cas présent, la dépense était régulière, car le montant en a été voté au cours de l'année; mais je crois que la Chambre doit être mise au courant du fait que l'argent avait réellement été dépensé auparavant et qu'il y a eu un vote de crédit pour régulariser cette dépense déjà faite.

D. Qu'arriverait-il si, au cours d'une année, une dépense de ce genre n'était pas régularisée?—R. Je devrais vous la rapporter, messieurs, et vous dire qu'elle a été faite sans autorisation. Vous pourriez ensuite faire ce que vous voudriez. Je n'ai pas le pouvoir de rejeter quoi que ce soit, je rapporte les faits tout simplement.

D. Vous n'exigez pas un décret ministériel pour couvrir les dépenses de cette nature?—R. Il y en a toujours un.

D. Invariablement?—R. Oui, monsieur.

*M. Pickersgill:*

D. Je suppose, monsieur Sellar, que cet achat aurait dû être fait à même les crédits spéciaux pour dépenses imprévues au lieu d'être fait à même les crédits du Plan de Colombo. Il y a toujours un montant suffisant qui est prévu pour ces dépenses imprévues, n'est-ce-pas?—R. La chose aurait été tout à fait régulière.

D. C'est la manière régulière de procéder?—R. Oui.

*M. Macdonald (Kings):*

D. N'y a-t-il pas une rubrique générale dans laquelle on aurait pu inclure cet achat?—R. La seule chose qu'on aurait pu faire aurait été de l'inclure dans les crédits spéciaux dont M. Pickersgill vient justement de parler.

*M. Walker:*

D. Proposez-vous que, à l'avenir, les dépenses de ce genre soient imputées sur les crédits spéciaux plutôt que sur les crédits du Plan de Colombo? Est-ce là votre proposition ou désirez-vous que ces dépenses soient votées séparément?—R. C'est là une question qui relève du Parlement. La seule chose qui m'intéresse, c'est de savoir si vous voulez affecter des montants importants pour accorder de l'assistance dans le cas de désastres qui pourraient survenir. C'est là une question d'administration. A mon avis, la vraie manière de procéder n'est pas de voter des crédits dont on peut disposer en cas d'urgence, mais de voter des crédits pour des fins précises quand la Chambre est en session et, si la Chambre n'est pas en session, de demander un mandat du gouverneur général.

*M. Hales:*

D. J'aimerais à connaître l'avis de M. Sellar sur un point. Il me semble qu'il serait logique d'imputer cette dépense sur les crédits du Plan de Colombo pourvu que le Plan de Colombo ait le droit de dépenser de l'argent à cette fin. Le Plan de Colombo est destiné à fournir de l'aide économique; mais, si on ajoutait les mots "pour le bien-être de l'humanité ou pour le soulagement des sinistrés", cette dépense pourrait lui être imputée et, personnellement, je